

PV N° 54 DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 Avril 2025

Membres présents : Bernard FERRET – Nicolas BONDUELLE – Francine DANIEL – Sylvain RICOLA – Guilène ANDURAND - Nicolas TRICHAUD – Sandrine VILLENEUVE – Michel PIERIE – Nicolas RAYNAL — Marie BERGOUGNOUX- Verena VOARINO – Alistair MOON – Sébastien ALAUZET – Gilles FORT – Jacques RIVIEYRAN

Absent (s) (es) excusé (s) (es): Gilles FORT, Marie BERGOUGNOUX, Véréna VOARINO

Procuration (s) : Gilles FORT à Sébastien ALAUZET, Marie BERGOUGNOUX à Bernard FERRET, Véréna VOARINO à Michel PIERIE

Secrétaire de Séance : Francine DANIEL

Quorum : 8

Date de convocation : 02/04/2025

I. Approbation du Procès-verbal N° 53 du 11 mars 2025

Pas de remarques et approuvé à l'unanimité

II. Délibérations

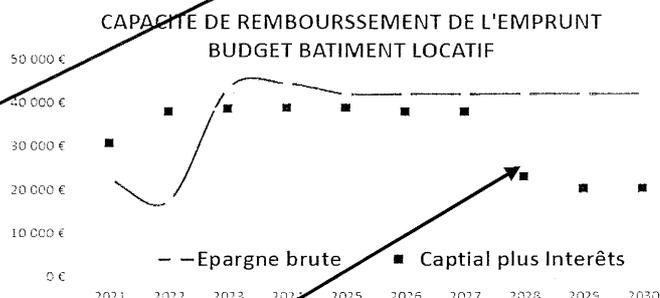
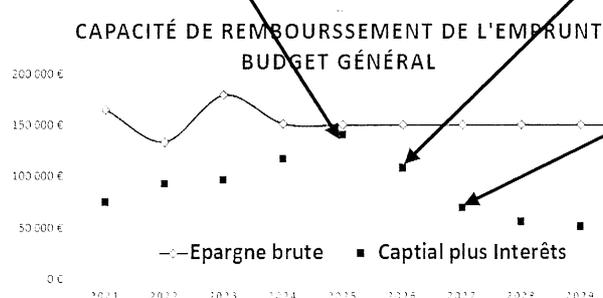
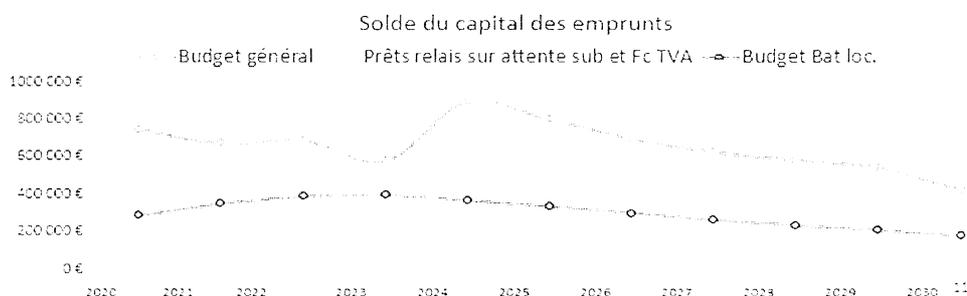
1. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024.

Suite au débat d'orientation budgétaire du mardi 25 mars 2024, l'ensemble des élus présents a pu prendre connaissance des éléments et débattre sur :

1) Les emprunts en cours, leurs amortissements et intérêts annuels du budget général ainsi que du budget annexe.

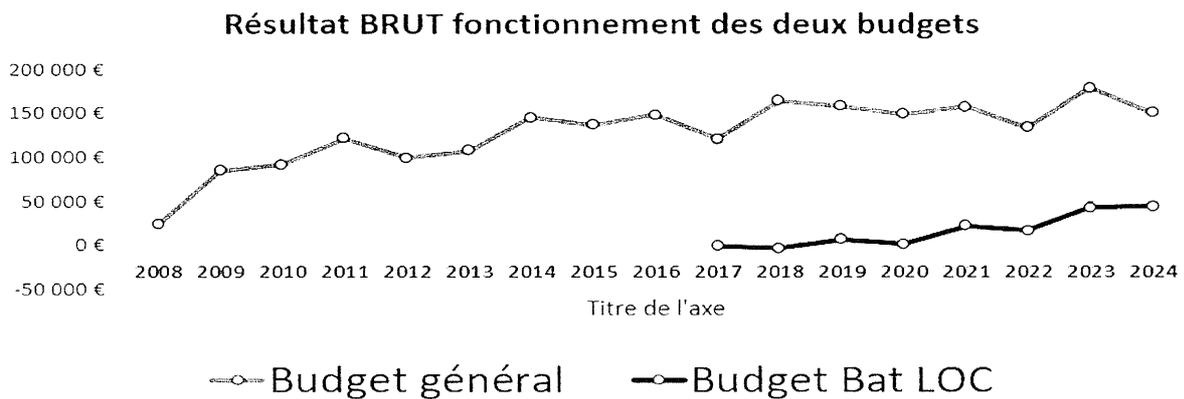
2) On notera la prise en compte en 2024 de l'emprunt de 360K€ pour le lieu de vie, le prêt relais de

463K€ en attente du versement des subventions, couvert par 530K€ de subventions et 180K€ de retour de Fc TVA. Trois emprunts du budget général se terminent entre 2025 et 2026 d'où la chute des remboursements à venir. **-32 234€** sur 2025/2026 et **-38 677€** sur 2026/2027



3) Le budget bâtiment locatif a pour vocation à être indépendant, c'est-à-dire que les emprunts doivent rembourser les loyers et ne doivent pas dépasser la valeur du bien. On notera également l'emprunt sur le pôle santé qui se termine en 2027/2028.

- 4) La comparaison des résultats des comptes administratifs des deux budgets issus des années précédentes permet de constater une certaine stabilité.



- 5) Les dotations de l'état (DGF) notifiées pour 2024 présentant 287 405€ de recettes en baisse de 7 167€
- 6) La prise en compte de l'augmentation de 1.7% de l'ensemble des bases des valeurs locatives servant d'index au calcul des taxes. Cela aurait généré un gain de 3 794€, mais c'est sans compter l'application du coefficient correcteur qui réduit le gain à 239€.
- 7) La prise en compte de la non-augmentation des taux d'imposition des taxes foncières votés par l'agglomération.
- 8) La non-augmentation par l'agglomération de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) qui reste à 11.12%.
- 9) La prise en compte que sur les 26.14% du taux communal de foncier bâti affiché sur les feuilles d'imposition des administrés, seuls 17.97% reviennent à la commune.
- 10) Enfin le conseil constate l'impact direct de l'augmentation des bases des valeurs locatives en 2024 par une mise en situation sur l'ensemble des valeurs locatives de ses membres => soit une moyenne de 22€ par foyer fiscal (foncier bâti commune + Agglomération et TEOM)

Bref : Après débat, le conseil propose de ne pas augmenter les différents taux d'imposition directe

TAUX des taxes communales	2022	2023	2024	2025
Taxe Foncière sur les propriété bâtie	26.14%	26.14%	26.14%	26.14%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	13.50%	13.50%	13.50%	13.50%
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires	10.88%	10.88%	10.88%	10.88%
Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants			10.88%	10.88%

Question portée au vote : Pour ou contre les taux proposés ci-dessus

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

2. Vote du budget Primitif principal commune 2025 et Attribution des subventions aux associations

La commission Association s'est réunie le 19 mars afin d'examiner les demandes. Elle a préalablement conditionné l'éligibilité du dépôt des subventions aux conditions rédigées ci-dessous et fixé un délai de dépôt au 15 mars.

- Être active et fournir son rapport d'activité de l'année passée.
- Contribuer à la vie du village (animation, manifestation, évènement...)
- Si l'association a obtenu une subvention au titre de l'année précédant la demande, elle doit fournir un justificatif du bon usage de cette subvention.
- La Mairie étudie et attribue prioritairement des subventions liées au fonctionnement des associations. Toute demande liée à un investissement (achat matériel ou mobilier) ne sera étudiée qu'après considération des possibles mutualisations (Mairie et autres associations de la commune).
- Pour le dynamisme de la commune, la Mairie privilégiera en outre toute demande de subvention liée à un projet mutualisé entre associations et ne s'interdit pas d'étudier toute demande exceptionnelle.
- Toute mise à disposition par la Mairie de matériel ou de local au bénéfice de l'association entrera en compte dans l'étude de l'attribution de sa subvention.

Le Conseil Municipal après débat et sur proposition du travail de la commission, décide d'attribuer les sommes suivantes aux associations qui en ont fait la demande, dont la liste détaillée est inscrite ci-dessous :

Les élus adhérents à certaines associations s'abstiennent de prendre part au vote.

Propositions de la commission

Association Sénouillacoises	Montant	Pour	Abstention	Adhérents qui n'ont pas pris part au vote
FOOTBALL CLUB LOISIRS/MARSSAC/SENOUILLAC	250 €	14	Fort G.	
GÉNÉRATION MOUVEMENT	500 €	14	Fort G.	
ANCIENS ELEVES DE MAURIAC ET SENOUILLAC	200 €	13	Fort G.	Trichaud N.
UN POINT C'EST TOUT	200 €	14		Fort G.-
LES AMIS DE ST MARTIN	500 €	12	Fort G.	Trichaud N.- Bergougnoux M.
COMITE SENOUILLACOIS	0 €	11		Fort G. -Bergougnoux M.-Andurand G.-Ferret B.
LES AMIS DU TALUS	0 €	12	Fort G.	Trichaud N. -Ferret B
ADMR	500 €	14	Fort G.	
LE FIL ET LE CHAS	0 €	12	Fort G.	Bergougnoux M. -Ferret B
TOTAL	2 150 €			

En ce qui concerne le COMITE SENOUILLACOIS et les AMIS du TALUS, la commission a fait le choix d'aider ces deux associations par de l'achat de matériel mutualisable, tel que de l'équipement de cuisine. Le FIL et le CHAS ne demande rien, mais propose de confectionner une nouvelle nappe pour la table du conseil municipal. L'association de sauvegarde de Mauriac propose de participer à la mise aux normes de l'installation électrique de l'église. Le conseil les en remercie.

AUTRES ASSOCIATIONS	Montant	Vote	Abstention
ADDAH (défense des droits des accidentés et handicapés)	30 €	14	Fort G.
GDS	30 €	14	Fort G.
Asso Paroles de Femmes (FNSF)	30 €	14	Fort G.
Parallaxe 81	30 €	14	Fort G.
Association prévention routière	30€	14	Fort G.
AS Louis Rascol (Championnat France Hiphop)	75€	14	Fort G.
TOTAL	225 €		

Total général : 2 375€

Le conseil a pleinement conscience que ces aides sont purement symboliques pour certaines associations, mais cela ne remet pas en cause la reconnaissance des actions réalisées tout au long de l'année, et tient compte du prêt de salle, des fluides et entretien, des prêts de matériels mais aussi des recettes directes issues des manifestations ou des cotisations.

Les montants seront inscrits au budget 2025

Présentation du budget primitif 2025

Dans une volonté de transparence, la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019 a institué une nouvelle obligation à destination des collectivités territoriales. Ils doivent produire chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités brutes reçues par les élus siégeant dans leur conseil. Cet état est présenté chaque année aux élus municipaux avant l'examen du budget, donc avant le 15 avril.

Le maire présente à l'écran les tableaux de fonctionnement dans le détail afin que chacun puisse appréhender le budget.

Le budget principal Commune 2025 s'équilibre en :

A. Section de fonctionnement : à 724 264.80 € en recettes et en dépenses de la façon suivante :

Il n'appelle pas de remarques particulières cette année,

En charges : Une stabilité des dépenses à caractère général, une augmentation des frais de personnel avec l'embauche d'un agent administratif afin de pallier une absence prolongée. Charges compensées par des remboursements des assurances en recette. L'autre absence étant compensée partiellement par une augmentation du temps de travail de la titulaire.

En recettes : Baisse de la DGF – 7 167€ (principalement la part dotation de solidarité rurale cible et la DNP), il sera intéressant d'en connaître l'explication à la réception des fichiers. Un estimatif de la partie impôt direct quasi identique à 2024, et des remboursements d'assurances importants sur le personnel, ajouté aux aides à l'apprentissage.

Ajouté à un report à nouveau de l'exercice 2024 de 119 950€ et un résultat espéré (volontairement minimalisé) de 25 087€, pourrait à minima permettre de virer à la section investissement un montant de 145 036€

Budget primitif 2025

Recettes	2 025	Charges	2 025
Atténuation de charges	48 783,00 €	Charges a Caractère Général	116 407,00 €
Travail en régie	3 000,00 €	Charges de PERSONNEL	255 150,00 €
Produit des services du Domaine et ventes divers	41 600,00 €	Atténuation de Produits AC	30 073,00 €
Fpic	13 190,00 €	Amortissement des AC de voirie	50 478,35 €
Impôts et taxes	171 086,00 €	Autres charges de gestion courante	86 050,00 €
Dotations et participation	315 292,00 €	Opération d'ordre	
Autres produits de gestion courante	9 164,00 €	Charges Financiers	38 000,00 €
Produits financiers	2 200,00 €	Charges exceptionnelles	3 070,14 €
Produits Exceptionnels	0,00 €	Virement à la la section investissement	145 036,31 €
Excedent antérieur reporté	119 949,80 €	Total charges	724 264,80 €
Total Recettes	724 264,80 €		

B. En section d'investissement à 1 940 908.53€ en recettes et en dépenses de la façon suivante

M le faire fait une présentation détaillé.

Dépenses : en TTC

Opération 237 : Provision pour révision OAP : 7 000€

Opération 239 : Provision pour différents outillages ateliers 4 000€

Opération 239 : Matériel de festivité 5 000€ (équipement de la future office)

Opération 252 : Embellissement : Reconduction du budget habituel : 3 500€

Opération 260 : Provision pour réfection électricité église de Mauriac : 8 000€

Opération 264 : Provision pour achat ou échanges de terrains divers : 14 862.83€

Opération 267 : Agrandissement garage église et rétrécissement garage rue des jardins : 25 000€

Opération 268 : Continuité du programme de renouvellement de l'éclairage public, continuité des études sur le photovoltaïque, éclairage public et enfouissement rue des pavillons 50 000€

Opération 270 : Provision pour achat de Matériel divers 5 000€

Opération 271 : Divers petits travaux (ponts fossés, curage) et projet route de Lincarque : 82 000€

Opération 272 : Réfection dépositoire et divers cimetières :2 500€

Opération 276 : Provision pour divers panneautages chemins communaux : 4 000€

Opération 277 : Etudes, MO et travaux : Lieux de vie, office, parvis mairie et espace multiculturel : 960 000€, une partie déjà payée en 2024.

Opération 279 : Projet place de Mauriac : Provision pour reprises d'études et achat terrain 15 000€

Opération 280 : renouvellement des deux VMC (Mairie et salle des fêtes) suite à sinistre. 41 000€

. Attribution de compensation (AC) de voirie pour réfection de routes : 50 000€ (ce qui permet de réaliser environ 85 000€ de travaux de voiries)

. Echéances du Capital des emprunts en cours : 104 000€

. Emprunt CT à rembourser : 463 400€

. Emprunt bat Loc en Operation d'ordre : 14 000€

. Dépôt et cautionnement : 2 500€

. Travaux en régie : 3 000€

Recettes :

Subventions Fonds Européens sur travaux du lavoir de Mauriac : 25 002€

Subventions Fonds Européens sur décrépiage de l'église de Mauriac 41 433€

Subventions Fonds de concours de l'agglomération sur la réfection de l'éclairage public à venir : 25 000€

Subventions amendes de police et DETR (partiel) sur sécurisation rte de Lincarque : 27 000€

Subventions : Subventions sur lieux de Vie/parvis/office/espace culturel : 530 072€

FCTVA de l'exercice 2022 : 13 000€

Taxes d'aménagement à percevoir : 10 000€
 Excédent de fonctionnement de 2024 transféré : 14 024.98€
 Excédent d'investissement 2024 : 676 926.74
 Emprunt CT sur avance FCTVA des investissements assujettis programmés : 208 816.48€
 Remboursement par l'agglomération d'emprunts / partie scolaire : 4 200€
 Remboursement d'emprunts du budget bat Loc : 14 000€
 Résultat transféré de l'exercice 2025 : 145 036.31€
 Amortissement AC et éclairage public : 51 000 €

Après questions et débat le conseil procède au vote

Question portée au vote : Pour ou contre la proposition exposée du budget primitif 2025 ?

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

3. Vote du budget annexe – Budget bâtiments locatifs communaux 2025

Fonctionnement :

Le budget bâtiment locatif, prend pleinement sa fonction depuis 2024, les loyers seront révisés en juillet en fonction de l'indice de la construction en vigueur, il s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	22 700,00 €	Loyers	62 430,00 €
Charges de Personnel	1 200,00 €	Refacturation des charges	4 050,00 €
Formation	1 500,00 €	Travail en régie	1 200,00 €
Charges financières	10 494,00 €	Remboursement de l'assurance	1 600,00 €
provision pour créances irrécouvrables	2 000,00 €		
Virement à la section investissement	69 280,00 €	Total recettes	69 280,00 €
Total charges	69 280,00 €		

Une particularité tout de même avec l'inscription des frais d'assurances dommage ouvrage en fonctionnement consécutif à l'investissement sur la MAM (4 000 €), plus les intérêts des nouveaux emprunts, malgré l'absence des loyers car les locations démarrent en 2025.

Investissement :

Le budget annexe bâtiments locatifs 2025 s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

Dépenses		Recettes	
Investissements	756 000,00 €	Total Subventions	385 402 €
Maison de la cruz (garage I)	227 000,00 €	Subvention maison lavoir (accote)	16 910,00 €
Maison rue du lavoir	17 000,00 €	Maison de la cruz / Maurice / 13 rue des jardins	119 503,00 €
MAM	360 000,00 €	Subventions MAM	209 039,00 €
Maison 10 Place du pressoir	140 000,00 €	Sub place du pressoir	28 500,00 €
Terrain à côté de la boulangerie	10 000,00 €	Art 1068 - Résultat de fonctionnement N -1	44 378,93 €
Charges financières	39 500,00 €	Résultat année N	31 386,00 €
remboursement Capital d'emprunt	20 000,00 €	Emprunts	460 563,65 €
remboursement au BG	19 500,00 €	Emprunt Maison "de la cruz" / Maurice / 13 rue des jardins	123 000,00 €
Emprunt Maison 13 bis rue des jardins		Emprunt Maison place du pressoir	119 000,00 €
Emprunt MAM	5 000,00 €	Emprunt terrain à côté boulangerie	10 000,00 €
Emprunt 10 place du pressoir		Emprunt MAM	100 000,00 €
Solde d'exécution de la section d'inv reporté	125 030,58 €	Emprunt d'équilibre	49 133,65 €
Résultat ou perte ex antérieur	125 030,58 €	Emprunt prêt relais sur attente Fc TVA Mam	68 430,00 €
dépôt cautionnement	1 500,00 €	Art 165 - Dépôt et cautionnement reçu	1 500,00 €
Travaux en régie	1 200,00 €	Total recettes	923 230,58 €
Total dépenses	923 230,58 €		

Il faut noter l'intégration du projet MAM pour un montant de 360 000TTC comprenant des frais de MO et les travaux, financés par les subventions et les loyers. Un reste à charge financé par un

emprunt de 100 000€ remboursé par la location. La réhabilitation de la maison au 13 rue des jardins pour un montant de 225 000TTC dont le reste à charge après subventions est financé par un emprunt de 123 000€ remboursé par les loyers. S'ajoute l'acquisition d'une maison place du pressoir et du terrain situé à côté du pôle santé. Les travaux de la maison sont essentiellement des travaux de rénovation énergétique pour un montant de 23 500€.

Les recettes : les subventions de la MAM (CAF, Etat, Région et Agglo, les subventions pour le logement 13 rue des jardins (DETR, Agglo, région), les subventions pour la maison place du pressoir (agglo et région), les reports à nouveau des excédents de fonctionnement, un prêt relais dans l'attente du retour de FCTVA sur la MAM et un emprunt d'équilibre en réduction vis-à-vis des années précédentes.

Question portée au vote : Pour ou contre l'approbation du budget prévisionnel bâtiments locatifs communaux 2025 ?

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

4. Délibération modificative sur acquisition d'habitat

Par délibération N° :05_2024_04 du 14 mai 2024 le conseil municipal à l'unanimité, acceptait l'acquisition d'un ensemble immobilier comprenant une maison d'habitation à restaurer située 10 place du Vieux Pressoir, parcelle cadastrée B96 et un garage avec jardin situés Avenue des Vignes à côté du Pôle Santé, parcelles cadastrées C255 et C256. Cet ensemble immobilier était proposé à la vente au prix maximum de 105 300€, frais de notaire en sus. Or il se trouve que cette acquisition n'ayant pas été réalisée jusqu'à ce jour pour des raisons propres aux propriétaires, le prix de cession est proposé à ce jour à 101 000€, frais de notaires en sus.

Question portée au vote : Pour ou contre la préemption de cet ensemble foncier ?

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

5. Délibération autorisant le Maire à signer une convention de mise à disposition d'un agent communal au syndicat d'assainissement et d'eau potable du gaillacois pour le service assainissement.

Considérant que la mise à disposition est réalisée dans l'intérêt du service public d'assainissement et qu'elle ne porte pas atteinte au bon fonctionnement des services communaux ;

Considérant que la convention de mise à disposition prévoit les modalités financières, la durée, la répartition du temps de travail et les obligations respectives des parties ;

Considérant qu'il convient de donner au maire délégation pour signer les conventions individuelles et les avenants susceptibles d'intervenir en cours de mandat ;

Considérant que les interventions des agents communaux seront valorisées au même taux horaire que dans le dispositif Agglotech ;

Considérant que les trois agents techniques de la collectivité consultés ne s'y opposent pas, mais souhaite travailler uniquement pour l'assainissement communal.

Le Conseil Municipal précise que :

- Chaque agent doit accepter explicitement cette mise à disposition ;
- Les interventions sont limitées au service d'assainissement de la commune ;
- Un exemplaire de la convention sera transmis à l'agent concerné, les deux autres étant à destination de la commune et du syndicat ;
- La présente délibération, avec en annexe le modèle de convention, sera transmise à Monsieur le Préfet du Tarn et publiée selon les modalités habituelles.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, décide** d'autoriser monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition individuelle qui précisent les conditions d'exécution de cette mise à disposition, ainsi que toute pièce afférente à cette procédure ;

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

6. Réactualisation de la délibération de demande de subvention pour la réhabilitation du logement au 13 rue du jardin

La première demande de subvention sur ce bâtiment date de mars 2017, il est nécessaire de la renouveler, notamment pour la partie aide aux logements sociaux de l'agglomération qui a doublé depuis 2022, passant de 8000€ à 16 000€. Nous en profiterons pour faire figurer ou renouveler la demande auprès de la région.

Question portée au vote : Pour ou contre la demande de subvention pour le projet évoqué ci-dessus.

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

III. Question diverses

1) Point avancement sur marché MAM

Le marché pourra être signé dès le vote du budget, le montant est en dessous de l'estimatif initial et les travaux pourraient démarrer en Juin.

2) Point avancement sur projet rue des jardins

L'élargissement de la rue est terminé, la démolition de la partie sud du bâtiment est en cours, le creusement des drainages intérieurs et la pose des réseaux d'assainissement sont quasi terminés.

3) Point avancement sur projet lieux de vie

Le chantier suit son cours, la construction du local de l'office est quasiment terminée, la charpente devrait être posée des la semaine 15, le lot maçonnerie devrait achever les murs de la bâtisse avant la fin du mois et la grue devrait être enlevée à ce moment-là.

La circulation pourra être remise à sens unique comme au début du chantier.

4) Point sur réunion ADEFPAT

Les deux groupes s'étoffent, deux réunions de travail ont été réalisées par les deux groupes.

5) Point sur projet de la route de LINCARQUE => Réunion d'information

Le projet de la sécurisation de la route de Lincarque pourrait démarrer par la pose de ralentisseur et l'aménagement du carrefour avec la route de Laval. Une réunion d'information est prévue le 11 avril à 19h à la salle du conseil. L'ensemble des riverains et utilisateurs y sont conviés.

6) Point voirie

Des devis ont été demandés pour la route de Barriques (45 150.24€ HT) et pour la route des Maurices (72 149.58€ HT) un choix de priorité sera à faire.

7. Point sur la modification de l'OAP => enquête publique

Des dates des permanences du commissaire enquêteur ont été fixées : Au Lundi 5 Mai de 14h à 17h / Le Samedi 17 Mai de 9 h à 12h / et le Mercredi 22 Mai de 14h à 17 h => puis clôture.

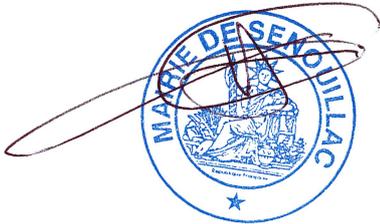
8. Point piscine d'Aigueléze

Le premier budget primitif devrait être présenté au vote du SIVU dans le mois.

Fin de séance à : 22h50

Prochain conseil le : 13 mai

**Le Maire
Bernard FERRET**



**La secrétaire de Séance
Francine DANIEL**